



Par ce courrier, le Comité Départemental de Seine-et-Marne souhaite alerter toutes les structures de la pyramide fédérale sur les problèmes rencontrés pour mettre en application les changements de catégories dans le cadre de l'harmonisation des saisons.

Le bilan en Seine-et-Marne de ce trimestre automnal souligne les difficultés rencontrées

- au comité, pour gérer les rencontres départementales et organisations de clubs,
- dans les clubs, pour gérer les groupes d'athlètes en particulier chez les jeunes.

Au niveau du comité départemental :

La période septembre, octobre, avec la suppression des contraintes sportives, aurait dû permettre une plus grande liberté d'organisation pour les clubs et les comités. Les propositions de la circulaire n°26 (du 6 août 09) ont contribué à désorganiser le fonctionnement des rencontres, en laissant la possibilité aux athlètes de concourir indifféremment dans leur ancienne catégorie ou la nouvelle.

Cette dérogation a donné lieu à des règlements différents dans les organisations à caractère local, intégrées au programme départemental, retenues par la CSO, la CDJ ou la CDHS. Cette dérogation a contribué à un dysfonctionnement dans les offres d'animation, avec une succession d'organisations pour un même public, mais avec des règlements différents, selon le choix des organisateurs. Nous avons noté en particulier en cross chez les jeunes, que dans la même catégorie nous pouvons avoir des enfants de 4 années d'âge différentes - qui participent à une réunion dans une catégorie, puis dans une autre catégorie dans une organisation ultérieure...voire même à deux catégories différentes le même jour !

Dans notre région, à fort potentiel de licenciés, mais avec déficit d'installations, la période novembre, décembre entre dans le cadre des phases qualificatives, avec les championnats départementaux en salle qui débutent en novembre. Le règlement départemental, en conformité avec les décisions de la CSO LIFA, a donc anticipé le changement de catégorie pour permettre les qualifications, et ceci pour toutes les catégories à partir de cadets, en conformité avec les souhaits des clubs. Par contre la gestion des rencontres avec l'outil logica est très lourde et nécessite le changement manuel des catégories pour constituer les séries et enregistrer les résultats

La formule Equip'athlé est très traditionnellement adoptée par nos clubs et constitue, avec les triathlons, la base de l'activité des sections jeunes. La finale nationale en octobre ne peut représenter l'aboutissement d'une saison, alors que les groupes ont éclaté pendant les vacances scolaires, que les entraînements sont inexistantes dans la plupart des clubs pendant deux mois, et que le taux de non renouvellement des licences, pour cause sociale (mobilité des familles) détruit l'équipe qualifiée.

Nous avons maintenu le tour automnal qui constitue le premier rassemblement départemental de l'année en octobre. C'est l'occasion de constituer les équipes et de motiver les athlètes pour l'ensemble de la saison. Mais ce challenge est vidé d'une partie de son sens avec la non prise en compte dans la pyramide

qualificative du tour automnal ... qui ne peut d'ailleurs être géré par logica ... les points des athlètes changeant de catégorie ne pouvant être gérés que manuellement.

Au niveau des clubs :

Dans nos clubs de grande banlieue et zone semi urbaine, à forte densité de propositions sportives et culturelles, les adhésions se font à la rentrée scolaire et sociale. Globalement les écoles d'athlétisme (éveil athlétique et poussins) sont constituées à 36% de renouvellement d'adhésions, les groupes de benjamins à 48% et minimes à 65%.

Les groupes d'entraînement, sont organisés à partir de la rentrée scolaire et sociale, en catégories d'âge, et ceci dès les inscriptions en septembre. L'aspect pédagogique de l'intégration dans un collectif est primordial et le jeune ne change pas « d'équipe » et d'éducateur, sauf cas exceptionnel, en cours d'année scolaire.

Il est donc important que, dès les premières rencontres, tous participent dans ce groupe sans « monter » de catégorie en cours de saison ... pour la moitié du collectif.

Au niveau de la liaison avec le sport scolaire :

La richesse et la vitalité de nos clubs reposent bien souvent sur la qualité des rapports avec le sport scolaire d'une part, en particulier en collèges, et les municipalités d'autre part, avec les éducateurs sportifs en écoles élémentaires. Les catégories, dans ces deux secteurs, sont étroitement liées à l'année scolaire, puisque le groupe de pratique est constitué par l'école et la classe.

Dans le cadre des protocoles d'accord de la FFA avec l'UNSS et l'UGSEL il est très préjudiciable que le jeune change de catégorie dans sa pratique athlétique.

Conclusion

Les décisions de l'harmonisation des saisons ont été prises au niveau fédéral, à une toute petite majorité, avec beaucoup de réserves exprimées dans la consultation. Nous demandons que le bilan soit fait et qu'on envisage éventuellement le retour aux modalités précédentes afin que la saison athlétisme coïncide avec la saison sociale - en particulier chez les jeunes.

Dans le cas contraire, nous proposerons à nos clubs, d'adopter pour toutes les rencontres, qualificatives ou non, agréées par le comité départemental de Seine-et-Marne, l'anticipation pour toutes les catégories dans les rencontres sur piste, en salle et cross. Les records éventuels restent homologués à l'année civile, comme précédemment.

La validité des changements de catégorie au 1^o janvier est adoptée pour les courses sur route, qui concernent majoritairement des adultes.

Liliane DRUART - sur délégation du Comité directeur du 15 décembre 2009

à

Mesdames et Messieurs les Présidents Comités départementaux 75-78-91-92-93-94-95

Mesdames et Messieurs les Présidents des CSO - CJ - COT et CHS départementales

Monsieur le Président LIFA,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Commissions régionales LIFA

CSO - CDJ - COT - CDHS

Adresse : Maison départementale du sport 12 bis, rue du Président DESPATYS Case postale 7630 77007 MELUN Cedex

Président : Pierre MONTHEILLET 4 rue du Montceau 77210 AVON pierre.montheillet@anadoo.fr

Secrétaire : Jean-Pierre COURBET 6 rue Victor Hugo 77590 FONTAINE LE PORT

Trésorier : Bernard POUREYRON 5 villa de Champagne 91860 EPINAY S/